



## Que faire démission, licenciement, fin de contrat

Par **salarie59**, le **23/02/2012** à **15:00**

Bonjour, j'ai signé un contrat de travail CUI le 16/02/2011, pour 6 mois renouveler 6 mois soit jusqu'au 15/02/2012 inclus. L'employeur m'a renvoyé chez moi le 31/10/2011 après un AT, car il est estimé que je n'étais pas en état de travailler et que je devais me faire soigner (je précise que cette entreprise travail avec le plomb et ne m'a jamais fait de visite médical), après plusieurs tentative de communication avec mon employeur afin de faire une rupture conventionnel, suite au problème rencontré (fait travailler sous la pluie sur échafaudage, me traite de drogué, ...), mais il ne voulais qu'une chose que je démissionne, du fait j'ai attendu la fin de mon contrat, mais surprise le 15/02/2012 je recois un Recommandé AR daté du 10 février, en me demandant de justifier de mon absence depuis le 1er novembre. Donc je souhaiterais savoir ce que je dois faire pour pouvoir recevoir ma feuille employeur et mon solde de tout compte afin de pouvoir m'inscrire à l' anpe, car cela fait 4 mois que l'on m'avance mais frais, peux-t-il attendre aussi longtemps ? Dans l'espérance que vous me trouviez la bonne procédure, veuillez croire à mes sincères

Par **P.M.**, le **23/02/2012** à **19:25**

Bonjour,

De toute façon, il ne peut pas s'agir d'une rupture conventionnelle qui est réservée au CDI et c'est pareil pour la démission...

Il aurait fallu prendre date en envoyant une lettre recommandée avec AR lorsque l'employeur vous a renvoyé chez vous apparemment sans vous l'écrire...

Maintenant, si l'arrêt de travail pour accident du travail a duré plus de 8 jours, je vous conseillerais de lui envoyer une lettre recommandée avec AR en lui indiquant que comme il le sait, il vous était impossible de reprendre le travail puisque le contrat de travail restait suspendu tant qu'il ne vous avait pas convoqué à la visite médicale de reprise...